



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 23 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT-JULIEN-EN-BORN, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025075

**Présents :** M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - M. Jean-Louis BARRERE - Mme Coralie SEYS - M. Jean MORA - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - M. Marc VERNIER - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - M. Jean WATIER - Mme Céline GUILLET - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - Mme Monique LAGOUEYTE - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - Mme Karine DASQUET - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

**Absents et excusés :** Mme Laurence MERLIN - Mme Delphine DUPRAT - Mme Véronique MORA

**Pouvoirs :** Mme Laurence MERLIN à M. Philippe MOUHEL - Mme Delphine DUPRAT à M. Jean MORA

**Secrétaire de séance :** Mme Monique LAGOUEYTE

Membres en exercice : 29    Présents : 25    Pouvoirs : 2

### **OBJET : Convention de la mission labellisée « Information Jeunesse » - Aide au titre des parcours d'engagement citoyen**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que, depuis 2016, le Département a mis en place un dispositif d'aide au titre des parcours d'engagement permettant aux jeunes de 15 à 30 ans résidant dans les Landes de bénéficier d'un soutien financier pour le passage du permis de conduire, l'obtention du diplôme du BAFA, du BAFD ou du BNSSA, conditionné à la réalisation d'un engagement citoyen ;

**Considérant** que certaines missions d'engagement citoyen deviennent récurrentes et que le Département souhaite fluidifier et simplifier la procédure en autorisant, dans le cadre d'un conventionnement avec les structures d'accueil, le démarrage du bénévolat sans attendre l'accord de principe, en approuvant des missions types dites « labellisées » d'engagements citoyens ;

**Considérant** que le Département a approuvé lors de la Commission Permanente du 27 septembre 2024 la mission type « Information Jeunesse », afin de faciliter et fluidifier la démarche d'engagement bénévole, et que cette mission s'inscrit dans le cadre des parcours d'engagement citoyen ;

**Considérant** que la convention permet à notre service Information Jeunesse d'être une structure d'accueil, engagée à réaliser les missions labellisées du Département, permettant ainsi de faciliter l'accès des jeunes qui réalisent leur engagement citoyen dans notre service aux aides du Département ;

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** d'approuver la convention avec le Département des Landes, telle qu'annexée à la présente délibération.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Article 3 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La secrétaire de séance  
Mme Monique LAGOUEYTE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président  
Philippe MOUHEL

